



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE 24 AVRIL 2023

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège, en séance extraordinaire, ce 24 avril 2023, à 19H00 à la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska.

Sont présents à cette séance extraordinaire :

Anik Corminboeuf, mairesse
Christian Drapeau
Jacques Sirois
Hervé Voyer
Mario Pelletier
Andrew Caddell
Raymond Malo

Assistent également à la séance :

Mesdames Mychelle Lévesque agissant à titre de directrice générale et greffière-trésorière et Carolyne Thériault, CA chez Mallette S.E.N.C.R.L.

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Anik Corminboeuf.

Les membres du conseil ayant reçu un avis de convocation en date du 3 avril 2023, remis de main à main, à tous les membres du conseil par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mychelle Lévesque.

Les membres du conseil tiennent une séance extraordinaire sur les points suivants :

À l'ordre du jour de cette réunion :

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt et adoption du rapport financier de l'année 2022.
4. Fermeture de la séance extraordinaire.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

OUVERTURE DE LA RÉUNION

La mairesse remercie tous les membres du conseil présents et ouvre la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23.04.99 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2022

23.04.100 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le rapport financier déposé par madame Carolyne Thériault de la Firme Mallette applicable à l'année 2022.

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

23.04.101 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance extraordinaire soit close. Il était 19H20.

Anik Corminboeuf, mairesse

Mychelle Lévesque, dir. gén. & gref.trés.

NOTE :

« Je, Anik Corminboeuf, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Anik Corminboeuf, mairesse